



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

S²LO

DÉPARTEMENT

Publié le

Côte d'Or

ID : 021-200000925-20230420-23_04_20_09-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 avril 2023

DATE DE CONVOCATION

14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt avril** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Simon Gevrey), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDROLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir à M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Paul MURANO, M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

20/04/2023/09

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 25
VOTANTS : 32

Objet : Tarification du séjour Senior 2023 à RÉ-LA-BLANCHE (Ile de Ré)

Il est rappelé que dans le cadre de sa politique en direction des publics seniors, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) organise annuellement, un séjour à l'attention des seniors. Il permet aux personnes retraitées, notamment aux plus isolées socialement, de conserver un lien social nécessaire à leur épanouissement.

Pour 2023, après consultation de prestataires spécifiques, et selon le souhait des participants des années précédentes, il est précisé que le séjour 2023 se déroulera du samedi 23 septembre au samedi 30 septembre à RÉ-LA-BLANCHE en Charente-Maritime.

Le séjour pourra accueillir 50 participants encadrés par un salarié du Centre Social et deux bénévoles retraités.

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), via le programme « Seniors en vacances », le coût de participation peut être réduit de 194,00 € (cent-quatre-vingt-quatorze euros) par personne justifiant de ressources modestes, dans la limite de 28 participants.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le tarif proposé comprend la pension complète en chambre double, les sorties, les visites et les loisirs sur place, l'assurance annulation, le transport, le coût du séjour et les charges salariales du salarié.

Le tarif, Toutes Charges Comprises (TTC), par participant, est détaillé ci-après :

Pension complète Incluant la chambre seule pour les accompagnateurs	473 €
Taxe de séjour	6 €
Assurance annulation	14 €
Transport	130 €
Charges salariales	22 €
Participation sans aide ANCV	645 €
Participation avec aide ANCV	451 €
Supplément Chambre individuelle	86 €

La participation est en augmentation de 53 € (cinquante-trois euros) avec l'aide ANCV, et de 67 € (soixante-sept euros) sans l'aide ANCV par rapport aux tarifs proposés en 2022, en raison de la hausse :

- Du coût des prestations : animations, sorties, hébergement et alimentation,
- Des frais de transport : distance plus importante, prix plus élevés du carburant et des péages.

Les personnes candidates complètent une grille d'inscription leur attribuant un nombre de points permettant de prioriser les participants selon les critères suivants :

- Personne seule : 30 points,
- Personne n'ayant jamais participé aux voyages seniors organisés par la CCPD : 20 points,
- Personne participant aux ateliers hebdomadaires organisés au sein du Centre Social de la Plaine Dijonnaise (CSPD) : 10 points.

Considérant les éléments précités,

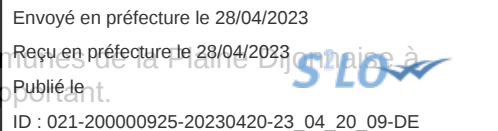
Vu l'avis favorable de la 5^{ème} Commission (Emploi, Action sociale et Autonomie) réunie le 1er mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'organisation du séjour seniors 2023, du 23 au 30 septembre à RÉ-LA-BLANCHE (Ile de Ré) en Charente-Maritime,
- **APPROUVE** les tarifs du séjour seniors 2023, comme suit :

Pension complète Incluant la chambre seule pour les accompagnateurs	473 €
Taxe de séjour	6 €
Assurance annulation	14 €
Transport	130 €
Charges salariales	22 €
Participation sans aide ANCV	645 €
Participation avec aide ANCV	451 €
Supplément Chambre individuelle	86 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document et à prendre toutes les dispositions s'y rapportant.



Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 avril 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER